



Parc de la Chêneraie à Gujan- Mestras

Syndicat Intercommunal du
Bassin d'Arcachon

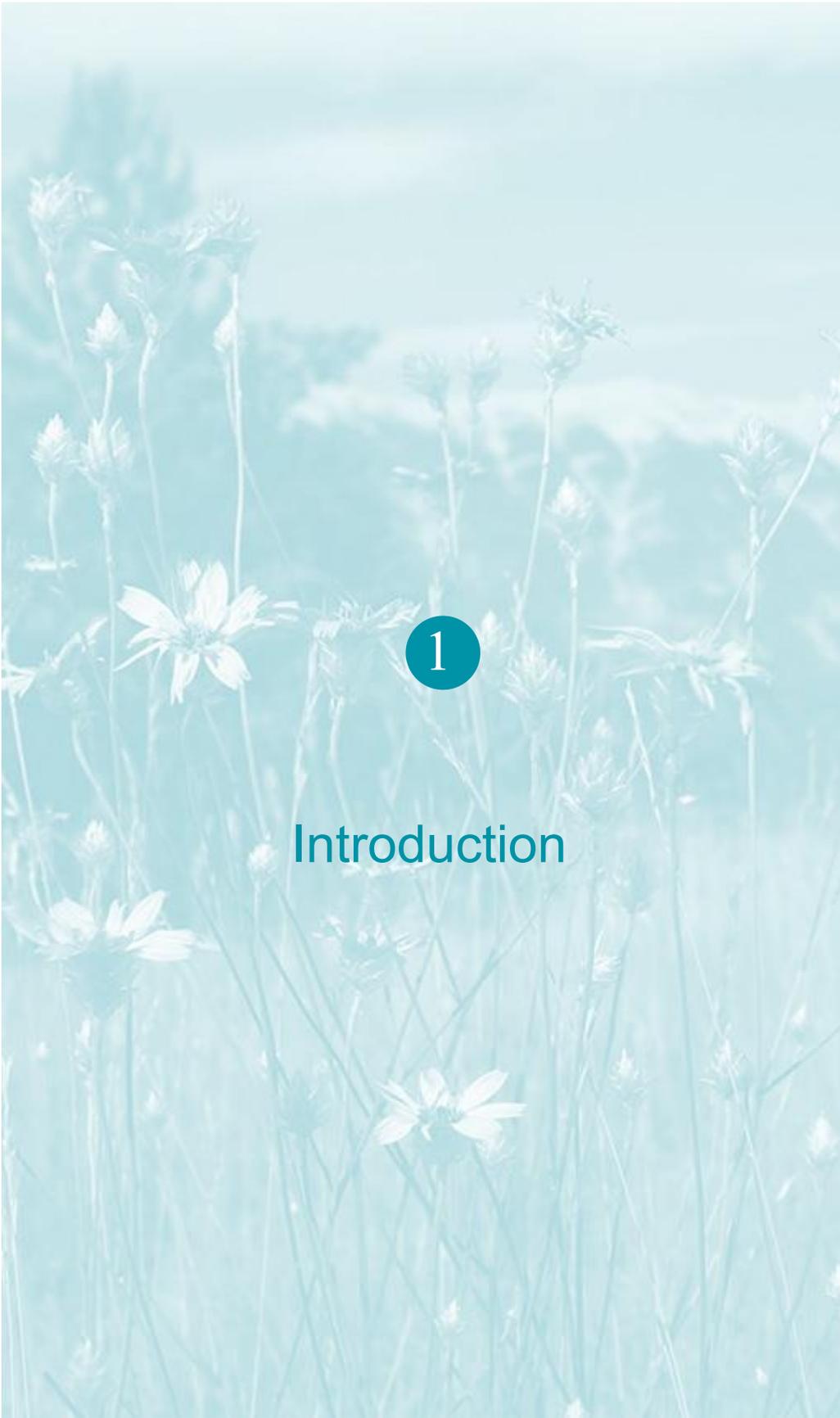
Août 2018

Inventaire floristique

Citation recommandée	Biotope, 2018. Parc de la Chêneraie à Gujan-Mestras, Inventaire floristique Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA). 11p.	
Version/Indice	Version 1	
Date	Août 2018	
Nom de fichier	InvFlore_Cheneraie_SIBA-Gujan_VF.docx	
N° de contrat	2018511-1	
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon 16, allée Corrigan - CS 40002 33311 Arcachon Cedex	
Interlocuteur	Sabine Jeandenand	Contact : s.jeandenand@siba-bassin-arcachon.fr Tel : 05 57 52 74 77
Biotope, responsable du projet	Camille JOURDAIN	Contact : cjourdain@biotope.fr Tél : 05 59 12 21 21
Biotope, relecture	Frédéric MORA	Contact : fmora@biotope.fr

Sommaire

1	Introduction	4
2	Liste des espèces observées	6
3	Conclusion	10



1

Introduction

Le SIBA a missionné BIOTOPE pour réaliser l'inventaire floristique du canal de Gujan Mestras, sur le parc de la Chêneraie. Il s'agit pour le SIBA d'apprécier la richesse du site et d'établir un « état zéro » des espèces présentes, en aide à la décision pour l'avenir de cet espace.

Le terrain a été réalisé le 25 juillet 2018 sur la rive gauche non urbanisée, le long du parc de la Chêneraie, sur 5 km de l'embouchure à l'amont.

L'expertise de terrain a permis de recenser la présence de 2 grands types d'habitats semi-naturels sur le linéaire d'étude selon les typologies CORINE biotopes : Parc à dominance de chênes pédonculés (85.11 du Code Corine Biotope) et Canal x Ourlet de cours d'eau (89.22x37.71 du Code Corine Biotope).

Le linéaire boisé situé au sein du Parc de la Chêneraie est, comme son nom l'indique, dominé en strate arborée par le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et accompagné de chêne sessile (*Q. petraea subsp. petraea*). Cet habitat, bordé par un ourlet de végétation humide, longe le canal sur la totalité de l'aire prospectée. Hormis la présence sporadique de nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), aucune végétation n'a été observée au sein du canal.

Deux tronçons (nord et sud) peuvent être délimités sur le site et ce malgré la relative homogénéité du cortège floristique observé notamment au niveau de la strate arborée. Cette distinction est essentiellement basée sur le caractère divergent des strates arbustives et herbacées présentes au niveau de la bordure du canal (ourlet humide) et au sein du boisement. Les différences observées concernent la composition mais également l'abondance en espèces. Au niveau de la strate arborée du linéaire, les variations d'abondance de certaines essences viennent conforter la distinction réalisée entre les parties nord et sud.

NOTA : Il est important de noter la présence de six espèces végétales d'origine exotique sur l'aire d'étude, ces espèces présentant un caractère envahissant. Le robinier faux-acacia présente un recouvrement important au sein du linéaire boisé, notamment au niveau de la partie nord. La gestion de cette espèce exotique envahissante doit ainsi figurer comme point d'attention. On signalera également la présence sporadique notamment en lisière du linéaire boisé d'autres espèces exogènes, ornementales voire exotiques envahissantes : sporobole d'Inde (*Sporobolus indicus*), vergerette (*Erigeron sp.*), séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), vigne vierge de Virginie (*Parthenocissus quinquefolia*) et laurier palme (*Prunus laurocerasus*).



Liste des espèces observées

2 Liste des espèces observées

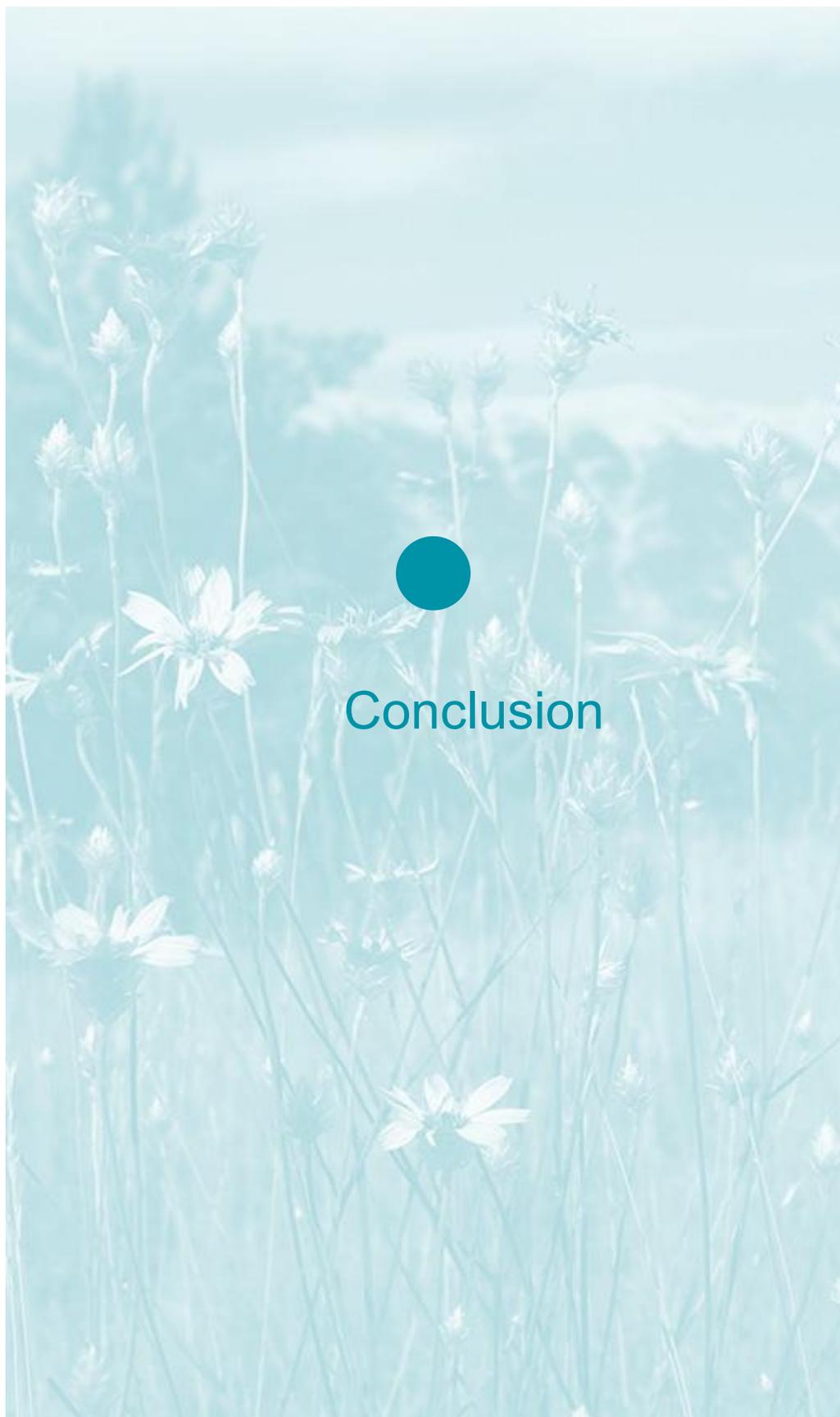
Site : Gujan Mestras		Date : 30/07/18	
Conditions d'observation		Météo : Soleil, 25°C	
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarques
<i>Acer rufinerve</i>	Erable oriental	-	-
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	-	-
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	-	Ind. ZH
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier commun	-	-
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	-	-
<i>Baccharis halimifolia</i>	Séneçon en arbre	-	EEE
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-
<i>Bromus sp</i>	Brome	-	-
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i>	Bryone dioïque	-	-
<i>Carex pendula</i>	Laîche pendante	-	Ind. ZH
<i>Carex sp</i>	Laîche	-	-
<i>Cercidiphyllum japonicum</i>	Katsura / Arbre au caramel	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-
<i>Cotoneaster sp</i>	Cotoneaster	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-
<i>Elymus repens</i>	Chiendent officinal	-	-
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	-	-
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais	-	-
<i>Erigeron sp.</i>	Vergerette sp.	-	EEE

2 Liste des espèces observées

<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	-	Ind. ZH
<i>Festuca heterophylla</i>	Fétuque hétérophylle	-	-
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaie	-	Ind. ZH
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-
<i>Hieracium umbellatum</i>	Epervière en ombelle	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais	-	Ind. ZH
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc acutiflore	-	Ind. ZH
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	Ind. ZH
<i>Lagurus ovatus</i>	Lagure queue-de-lièvre	-	-
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	-	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	-	Ind. ZH
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	-	Ind. ZH
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	-	Ind. ZH
<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés	-	-
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	-	Ind. ZH
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue	-	Ind. ZH
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	-	-
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	-	Ind. ZH
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge de Virginie	-	EEE
<i>Phragmites australis subsp. australis</i>	Roseau commun	-	Ind. ZH
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-

2 Liste des espèces observées

<i>Platanus orientalis</i>	Platane d'Orient	-	-
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	-	-
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier palme	-	EEE
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	-	-
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-
<i>Quercus palustris</i>	Chêne des marais	-	-
<i>Quercus petraeasubsp. petraea</i>	Chêne sessile	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-
<i>Quercus suber</i>	Chêne-liège	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	EEE
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	-	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-
<i>Ruscus aculeatus</i>	Houx petit fragon	-	-
<i>Salix atrocinerea/ S.acuminata</i>	Saule à feuilles d'olivier / roux	-	Ind. ZH
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	-	Ind. ZH
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole d'Inde	-	EEE
<i>Taraxacum officinalis</i>	Pissenlit	-	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle commun	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	-	-
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	-	-
<i>Ulmus sp</i>	Orme	-	-
TOTAL D'ESPECES : 70			



Conclusion

3 Conclusion

L'habitat du Parc de la Chêneraie constitue un enjeu faible d'un point de vue floristique au vu de son artificialisation mais assurent un certain rôle fonctionnel de continuité écologique le long du réseau hydrographique dans ce secteur fortement urbanisé. A ce titre, l'enjeu est rehaussé de faible à moyen sur cet habitat.

La structure artificialisée (berges abruptes, ouvrages) des habitats aquatiques et l'absence de végétation aquatique sous forme d'herbiers continus, induisent globalement un enjeu faible à cet ensemble. Toutefois, même si la typicité et la qualité de ces milieux ne sont pas optimales, cet ensemble hydraulique présente un attrait pour une faune diversifiée, et en particulier pour la loutre d'Europe et la cistude d'Europe, espèces patrimoniales connues sur le secteur. La présence avérée de ces deux espèces et la potentialité d'utilisation du site par d'autres espèces patrimoniales induisent un enjeu très fort à cet ensemble qui constitue des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr